

## [Projet de loi de finances 2020](#) [1]

En 2020, le budget de l'Éducation nationale et de la Jeunesse augmente d'un milliard d'euros, et demeure le premier budget de la Nation. La priorité accordée à l'école primaire est de nouveau affirmée et les moyens d'enseignement dans le 2<sup>nd</sup> degré sont maintenus. Ce budget renforce les moyens en faveur d'une école pleinement inclusive et permet un soutien accru à la jeunesse et à la vie associative avec une augmentation significative de 8,5%.

Le budget 2020 prévoit notamment un renforcement très significatif des moyens en faveur d'une école inclusive, permettant d'engager une transformation de l'organisation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, en parallèle d'une amélioration significative des conditions d'emploi, de formation et de travail de leurs accompagnants.

[En savoir plus \(Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse\)](#) [2]

## Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/projet-de-loi-de-finances-2020>

[2] [https://www.education.gouv.fr/cid145420/projet-de-loi-de-finances-2020.html#Une\\_Ecole\\_pleinement\\_inclusive](https://www.education.gouv.fr/cid145420/projet-de-loi-de-finances-2020.html#Une_Ecole_pleinement_inclusive)